

Zeitschrift:	Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber:	Le messager suisse de Paris
Band:	1 (1955)
Heft:	7
 Artikel:	La légende de Guillaume Tell
Autor:	Curiger, Othmar
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-847337

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Légende de Guillaume Tell

Réponse à une rubrique parue dans « Témoignage Chrétien » du 16 Juillet 1954 : « La Pomme suisse est chinoise ».

La légende de « Guillaume Tell » détient le sort de susciter périodiquement dans le milieu des « esprits forts » les dénunciations de plume ou de bec, tendant à détruire cette légende entrée dans l'histoire.

Cela a commencé avec le pasteur bernois Freudenberg qui, en 1760, fit paraître l'ouvrage : *Guillaume Tell, fable danoise*. « Il adopte l'attitude négative de l'école de Voltaire et se fonde sur la grande ressemblance qui existe entre l'histoire de Tell et celle de l'arbalétrier danois Tokko » (1).

Faisant abstraction de toute méthode critique les démolisseurs de légende franchiront dans la suite, de la question, avec une désinvolture qui n'avait d'égal que leur ignorance des faits historiques. L'un d'eux, Georges Clemenceau, n'allait-il pas jusqu'à dire : « On nous représente l'insurrection des trois cantons contre les baillis autrichiens dont l'existence même est problématique, comme le résultat de l'oppression et des exactions des seigneurs!... » La négation poussée à cet endroit devient d'une outrecuidance naïve à pleurer! Clemenceau avait-il au moins connaissance de l'existence du Pacte suisse de 1291? Il est permis d'en douter fortement (2).

Mais venons à notre sujet. Des études sérieuses, comme l'on s'en doute, mais qu'ignorèrent les pluminis de toujours, ont été entreprises par les historiens au sujet des faits, chroniques, traditions et légendes qui entourent les origines de la Confédération suisse. Dès le xxe siècle toutes les opinions contradictoires ont été affrontées par les archivistes et historiens de Suisse et de l'étranger : Kopp, Vischer, Meyer von Knonau, Aloys Schulte, de Foucault, Burekli, Nabholz, Auguste Bernouilli, Dierauer, Robert Durrer, Karl Meyer, etc.

En résumé succinct, voici ce qu'il appert des travaux historiques récents :

1° L'alliance fédérale suisse, dont le Pacte daté des premiers jours d'août 1291, muni des sceaux des trois cantons forestiers (Walstaetten), Uri, Schwyz et Unterwalden, déposé aux archives d'Etat de Schwyz, aurait été suivi immédiatement de la conspiration. La révolte des conjurés aurait eu lieu avant et non pas après le serment de Rütti de décembre 1307 (3).

2° Il faut remarquer que le pasteur Freudenberg n'a pas eu connaissance de l'existence de la chronique du *Livre Blanc de Sarnen* écrit vers 1470 par le Secrétaire d'Etat Hans Schriber, document perdu depuis Tschudi (premier historien suisse, 1505-1592) et découvert plus tard dans les archives de Sarnen en 1855 et qui contient le texte original du récit des événements de la conjuration, de la légende de Tell (orthographe citée) et du Serment de Rütti (ou Grütli).

3° Voici une preuve importante de la véracité de la chronique de Sarnen au sujet d'une mention qu'il a été possible de vérifier matériellement.

L'archiviste d'Etat d'Unterwalden, Robert Durrer, a entrepris des fouilles sur l'emplacement des châteaux d'Attinghausen (Uri) et de Landengerg (Obwald). Ces travaux ont fourni la preuve que ces châteaux avaient été l'objet d'une destruction violente : dans l'un des cas (Landengerg), on a dû reconnaître que le *Livre Blanc* manifestait une connaissance étonnante de ce château, détruit au xiii^e siècle et qu'il indiquait même l'emplacement de la cuisine.

4° D'autre part, le professeur Dr. Karl Meyer, de Zurich, conclut à l'unité de ces traditions. Au sujet de Tell, voici l'essentiel du rapport de Meyer dans un ouvrage paru en 1931.

L'historicité du récit de l'exploit de Tell ne peut être étudiée que dans ses rapports avec les chroniques relatives à la fondation de la Confédération avec lesquelles il forme un tout inséparable. La thèse qui veut que l'histoire de Tell ait, à l'origine, fourni une légende « en soi » et n'ait été que plus tard et arbitrairement accolée à une légende unterwaldienne et schwyzoise, n'est pas soutenable si l'on recourt aux sources.

L'alliance des petits cantons contre « les héritiers du Roi Rodolphe d'Hubourg » à laquelle faisaient allusion les chroniqueurs sans pouvoir en fixer la date d'une façon un peu certaine, n'était autre que celle de 1291, dont le texte leur était inconnu.

Ils la plaçaient vers 1292 et jusqu'à vers 1314. La disposition principale du pacte de 1291 confirme bien les chroniques anciennes, elle était dirigée contre les baillis étrangers, établis par les fils et héritiers du roi Rodolphe.

La légende de Tell a été certainement très remaniée, le nom de l'arbalétrier repose probablement sur un malentendu. Elle contient aussi des arrangements et des groupements factices qu'un historien moderne relèvera aisement. Mais toujours suivant K. Meyer, le fond même du récit est authentique. En voici deux preuves :

Quand le bailli étranger fit élire le chapeau (symbole de l'autorité fréquemment employé au Moyen Âge) sur la place de la justice à Altdorf (qui est mentionnée comme telle en 1258 déjà) et qu'un conjuré de Stauffacher (Tell) s'insurgea contre cette mesure, nous tombons ici au nœud même du conflit entre les Walstaetten et les héritiers de Rodolphe, entre le désir d'autonomie administrative qu'avaient les petits cantons opposé à l'autorité des fonctionnaires étrangers, à leurs droits de juridiction.

L'attentat du chemin creux est une tradition authentique : le bailli venu de Thurgovie et d'Argovie, voulait rentrer dans son pays par la route usuelle : Uri-Lac des 4 cantons Küssnacht-Immensee-Lac de Zoug; l'uranaise ne peut le rejoindre

qu'entre Küssnacht et Immensee, probablement au chemin creux boisé. Des chroniqueurs postérieurs ont fait résider, à tort, le bailli dans un château près de Küssnacht, ce qui enlève toute signification à l'attentat du chemin creux.

Mais malgré les difficultés que pouvait susciter cette version, ils ne renoncèrent pas à ce dernier. Il était trop généralement admis pour qu'ils aient songé à le mettre en doute (4).

Reste l'incident de la pomme.

Le supplice du tir d'un objet sur la tête de son enfant infligé au père, était une torture moyenâgeuse à laquelle pouvait être condamné un tireur adroit. Son apparition dans les fables scandinaves, anglaises, persanes ou voire même chinoises, selon la boutade d'un membre de la délégation chinoise à Genève, « Guillaume Tell, nous voici », n'est qu'une preuve de l'universalité de ce supplice dont le raffinement peut bien avoir été d'origine du Céleste Empire!

Au point de vue historique, cette condition n'infrime en aucune manière la possibilité de l'application de cette peine au conjuré uranaise. Néanmoins « l'opinion des historiens varie quant à l'authenticité du détail du tir de la pomme, qui serait apocryphe selon les uns, ou dû à l'imagination populaire, ou bien selon les autres, serait historiquement vraisemblable » (5).

Le fait subsiste : cette légende s'incruste dans la chronique des faits, dans la topographie des lieux, dans l'ordre du temps, d'une façon si intime que la légende même appartient à l'histoire au même titre qu'une tradition orale qu'on ne peut détruire sans altérer le sens et le caractère des faits.

Mais qu'importe si quelques joyaux étincelants sont détachés de la trame d'or que tisse une légende dans l'histoire, quand la réalité historique est encore plus belle que la légende! Ne dépasse-t-elle pas l'héroïsme légendaire d'un Guillaume Tell? L'œuvre des Arnold Meier de Silenen, Werner d'Attinghausen, Conrad Ab Iberg, Rodolphe Stauffacher et de tous ces ministériels et paysans lucides qui ont fondé envers et contre tout, en plein Moyen Âge, au sein de l'Empire Romain-Germanique, cette chose unique au monde : une confédération de petits états campagnards « pour qu'elle dure, s'il plaît à Dieu, à perpétuité ».

Choisy-le-Roi, le 25 juillet 1954.

Othmar CURIGER.

(1) *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Attigner, Neuchâtel, vol. VI, page 413.

(2) « Petite Revue Littéraire », texte reproduit dans *Le Philatéliste*, n° 8 du 9 janvier 1944.

(3) *Dict. cité*, page 414.

(4) *Dict. cité*, page 476.

(5) *Dict. cité*, page 476.

Manifestations à venir

CERCLE SUISSE ROMAND

A l'occasion du Jeune Fédéral, le Comité organise pour le dimanche 18 septembre 1955 un

DEJEUNER AMICAL

où le gâteau aux pruneaux sera à l'honneur.

Comme chaque année, un grand concours de Quilles, Palettes, Ping-Pong, etc. sera organisé à partir de 10 heures le matin.

A 15 heures la salle sera mise à la disposition des danseurs.

Venez nombreux passer une très agréable journée dans le ma-

gnifique cadre du Restaurant Grobli, 128, rue du Maréchal-Leclerc, à Saint-Maurice.

Pour se rendre sur place prendre l'autobus 111 au métro Charenton-Ecole jusqu'à la passerelle de Charentonneau.

Inscription pour le déjeuner auprès de M. W. Tapernoux, 50, rue Servan, Paris (XII^e). Rq. 87-80.

Le Comité.

TIR

4 septembre. — Versailles : 300-50-12 mètres.

25 septembre. — Versailles : 300-50-12 mètres.

9 octobre. — Maisons-Laffitte : Tir Charcuterie.

SUCHARD OR CE CHOCOLAT EST INCOMPARABLE

PEINTURE VITRERIE DÉCORATION
J.-A. BALESTRA
39, Rue de Cloys 14, rue de Mouchy
PARIS VERSAILLES
Tél. VER. 03 44
Agree da Ministere de l'intérieur et des Beaux-Arts

Le Fils de BAGGI - JEAN GLACIER
1^{re} Prix d'honneur du Glacier Français 1949
38, Rue d'Amsterdam Tri 01-39

ENTREPRISE DE PEINTURE HECTOR CELIO
200, Boulevard Voltaire, PARIS-XI^e
Tél. : ROquette 62.20
Devis Gratuits Travail Soigné

A. O. HUBER, Graphologue-Psychologue
4, rue du Docteur Lecène, PARIS (13^e)
Membre du Syndicat des Graphologues professionnels
Analyse Individuelles : 800 fr. 1 500 fr. et 2 500 fr.
Etude Comparatives (Mariage etc...) 2 500 fr. et 4 500 fr.
Tests d'Embauche : 600 fr. et 1 000 fr.

“ MOTUL ”
HUILES & GRAISSES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES
47, rue de Paris, BOBIGNY (Seine)
Tél. : VILLEtte 97-88

Entreprise Générale de Peinture
Tél. : Elysées 79-16
MIROITERIE DÉCORATION
F. MONA
ENCADREMENTS VITRERIE
38, rue François-1^{er}, Paris-8^e

VINS & SPIRITUÉUX EN GROS
H. PROCHASSON & C^{ie}
Maison fondée en 1861
PROVOR Déposée
Importateur direct de VINS et de KIRSCH SUISSES

Bureaux : 76, Rue d'Alsace - COURBEVOIE
Châls : Même adresse et à St-Georges-de-Reneins (Rhône)
MAX UNGEMUTH Directeur Commercial
La Maison ne fait pas le détail

SWISSAIR
Desserte les principales villes d'Europe, le Proche-Orient, l'Afrique, l'Amérique du Nord et du Sud
LA SUISSE, plaque tournante de l'Europe
RÉGULARITÉ . PRÉCISION
TOUTES AGENCE DE VOYAGES ET 17, BOULEVARD DES CAPUCINES, PARIS, OPÉRA 47-70



une seule crème de beaute pour tous les soins de la peau

Soir et matin pour nettoyer, protéger votre visage, vos mains, employez la crème médicale

DIADERMINE
DEMANDEZ A VOTRE MÉDECIN CE QU'IL EN PENSE

ÉCHANTILLON GRATUIT chez votre fournisseur habituel ou Diadermine - 60 - Malakoff (Seine)